



Compte rendu Séance du 15 septembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, en raison de la crise sanitaire exceptionnellement s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Chagnac, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 09 septembre 2021

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe - Romain WAZNER - Thierry ROBERT - Philippe MAURIN - Sébastien COLOMBIER - Iris FIRLEFYN - Bernard VALETTE - Sead MUJIC - Sébastien CAQUIL - Jean-Christophe AGIER

Procuration : Claudine FOURNIER donne procuration à Sophie SOULAS-AGNIEL
Serge BORER donne procuration à Bernard ROUVEYROL

Absent : Mélissa HEYRAUD

Excusé :

Secrétaire de séance : Romain WAZNER



Le Procès-Verbal du 07 juillet a été lu et approuvé à l'unanimité.

1 – DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE B 1009, 1010, 1011, 1163 et 1165 lieu-dit « La Rouvière »

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Jean Gérard CHANUT, Notaire à Les Vans, concernant les parcelles cadastrées section B 1009, 1010, 1011, 1163 et 1165 lieu-dit « La Rouvière » d'une superficie totale de 995 m², appartenant à Madame Simone ROUSTANG, soumis au Droit de Prémption Urbain.

- Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la Commune. Monsieur Philippe MAURIN partie prenante n'a pas participé au vote.

2 – LOCATION LOGEMENT DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement du Presbytère pourra bientôt être mis en location. De ce fait il convient de fixer le montant du loyer de ce logement ainsi que les conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant du loyer à 700.00 €
- **DECIDE** que les conditions d'attribution du logement sont sur dossier (cf. document joint), étudié par la commission d'attribution.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire Délégué en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3 – AIDE AU TRANSPORT

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Madame HOURS concernant l'aide au transport (aide en voiture particulière) faite à la Région pour l'année scolaire 2020/2021. Celle-ci a été transmise par la mairie et non reçue par les services de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE à l'unanimité et à titre exceptionnel** d'accorder une aide de 420.00 € au titre d'aide pour le transport pour l'année scolaire 2020/2021.

4 ACHAT DE CHEMIN RURAL –

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Monsieur ESTEVES Michel concernant l'acquisition du chemin rural traversant au milieu de ses terres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de donner un accord de principe à l'étude de la cession de celui-ci. Les frais étants à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire délégué en cas d'empêchement, à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Questions diverses :

Maison de Services publics : La finalisation des plans est en cours, ainsi que la révision des bordereaux de prix. Le lancement des appels d'offres devrait être fait d'ici fin septembre / début octobre. En attente d'une dernière décision de subvention du Département.

Chemin de Mazet (indivision Thibon) : le dossier n'avance pas.

Terrain Payre Fabre (Pierre Maurin) : Le terrain de Payre Fabre pour l'aire de retournement, est toujours chez le Notaire et le dossier n'avance pas non plus. Il est demandé au Conseil Municipal de changer de Notaire ou bien de faire un acte administratif.

Achat de terrain (Propriété de Malbosc) : Le GFA possédait des terres, terrains agricoles et bois (Païolive/Chassezac), celles-ci ont été vendues au Département sans publicité (normalement obligatoire), la Commune était intéressée par une de ces parcelles.

Chemin de l'usine : La commune a été destinataire d'un courrier des habitants de ce chemin, exprimant leur mécontentement de l'appellation « Chemin de l'Usine », demandant à ce que celui-ci soit modifié. La requête a été rejetée par le Conseil Municipal. Ce chemin est appelé ainsi depuis 2013 (chemin de l'usine).

Le parc photovoltaïque :

Le projet avance tant au niveau du EDPR que l'administration. Les maires ont rencontré le commissaire enquêteur et sont adjoint, le 08 septembre 2021 accompagné de Monsieur KOLHEN chef de projet EDP. Le commissaire enquêteur souhaite visiter le site, un rendez-vous est prévu le 27/09/2021.